

Démarche	: Computation ARS Hauts-de-France - Promotion par inscription sur liste d'aptitude - Année 2026
Organisme	: Service de gestion des ressources humaines hospitalières

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

En application de l'article L523-1 du code général de la fonction publique, en vue de favoriser la promotion interne, les statuts particuliers fixent, outre l'accès par concours interne, une proportion de postes pouvant être proposés aux fonctionnaires pour une nomination par:

1^o Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel;

2^o Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des candidats. Sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, l'autorité chargée d'établir la liste d'aptitude tient compte des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV.

Les statuts peuvent prévoir l'application de ces deux modalités, sous réserve qu'elles bénéficient à des candidats placés dans des situations différentes.

Identification de l'établissement

Nom de l'établissement

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aisne
- Nord
- Oise
- Pas de Calais
- Somme

Commune siège de l'établissement

Adresse mail de la direction de l'établissement

Nom - prénom du/de la responsable des ressources humaines (RH) au sein de la structure

Adresse mail du/de la responsable RH

Téléphone du/de la responsable RH

Personnels de la filière administrative

Corps des attachés d'administration hospitalière (AAH)

AAH: Année 2025: Nombre de nominations prononcées après concours, ou détachements de longue durée, ou intégrations directes

Sur la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025

AAH: Pour l'année 2026: Nombre de postes demandés par inscription sur liste d'aptitude

Peuvent être inscrits sur cette liste d'aptitude les adjoints des cadres hospitaliers et les assistants médico-administratifs justifiant, au 1er janvier 2026, de plus de cinq ans de services publics effectifs accomplis dans l'un ou l'autre de ces corps en position d'activité ou de détachement. Sont pris en compte dans le calcul des cinq ans les services accomplis en qualité de titulaire ou stagiaire.

Nombre de postes souhaités:

Corps des adjoints des cadres hospitaliers (ACH)

ACH: Effectif des fonctionnaires

en position d'activité et de détachement dans le corps des ACH, tous grades confondus, au 31 décembre 2025

ACH: Année 2025

Nombre de nominations dans le corps des ACH, prononcées après concours, ou détachements de longue durée, ou intégrations directes sur la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025

ACH: Pour l'année 2026: Nombre de postes demandés par inscription sur liste d'aptitude

En application du décret n°2011-660, les ACH peuvent être recrutés par changement de corps, au choix :

*DANS LE PREMIER GRADE (ACH classe normale):

-Parmi les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale justifiant de neuf années de services publics inscrits sur une liste d'aptitude établie dans chaque établissement;

-Après sélection par un examen professionnel, parmi les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale justifiant de sept années de services publics inscrits sur une liste d'aptitude établie dans chaque établissement.

*DANS LE DEUXIÈME GRADE (ACH classe supérieure):

-Par voie d'un examen professionnel accessible aux fonctionnaires de catégorie C, parmi les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale justifiant de onze années de services publics.

Computation ARS Hauts-de-France - Promotion par inscription sur liste d'aptitude - Année 2026

Sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, l'autorité investie du pouvoir de nomination tient compte des lignes directrices de gestion arrêtées au sein de son établissement.

Nombre de postes souhaités par l'une et/ou l'autre voie:

Corps des assistants médico-administratifs (AMA)

AMA: Effectif des fonctionnaires

en position d'activité et de détachement dans le corps des AMA, tous grades confondus, au 31 décembre 2025

AMA: Année 2025

Nombre de nominations dans le corps des AMA, prononcées après concours, ou détachements de longue durée, ou intégrations directes sur la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025

AMA: Pour l'année 2026: Nombre de postes demandés par inscription sur liste d'aptitude

En application du décret n°2011-660, les AMA peuvent être recrutés par changement de corps, au choix :

*DANS LE PREMIER GRADE (AMA classe normale, branche secrétariat médical):

- Parmi les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale justifiant de neuf années de services publics inscrits sur une liste d'aptitude établie dans chaque établissement;
- Après sélection par un examen professionnel, parmi les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale justifiant de sept années de services publics inscrits sur une liste d'aptitude établie dans chaque établissement.

*DANS LE DEUXIÈME GRADE (AMA classe supérieure):

- Par voie d'un examen professionnel accessible aux fonctionnaires de catégorie C, parmi les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale justifiant de onze années de services publics inscrits sur une liste d'aptitude établie dans chaque établissement. Pour les recrutements dans la branche "assistance de régulation médicale", les agents doivent justifier de la détention du diplôme d'assistant de régulation médicale.

Sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, l'autorité investie du pouvoir de nomination tient compte des lignes directrices de gestion arrêtées au sein de son établissement.

Nombre de postes souhaités par l'une et/ou l'autre voie:

Personnels de la filière ouvrière et technique

Corps de la maîtrise ouvrière (Agent de maîtrise)

Agent de maîtrise: Année 2025

Nombre de titularisations prononcées après concours sur la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025

Agent de maîtrise: Pour l'année 2026: Nombre de postes demandés par inscription sur liste d'aptitude

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude les ouvriers principaux de 2e classe ayant au moins atteint le 3e échelon de leur grade et justifiant, au 1er janvier 2026, de six années de services publics.

Nombre de postes souhaités:

Personnels techniques

Computation ARS Hauts-de-France - Promotion par inscription sur liste d'aptitude - Année 2026

Corps des techniciens hospitaliers (TH) et des techniciens supérieurs hospitaliers (TSH)

TH et TSH: Effectif des fonctionnaires

en position d'activité et de détachement dans le corps des TH et TSH, tous grades confondus, au 31 décembre 2025

TH et TSH: Année 2025

Nombre de nominations dans le corps des TH et TSH, prononcées après concours, ou détachements de longue durée, ou intégrations directes sur la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025

TH et TSH: Pour l'année 2026: Nombre de postes demandés par inscription sur liste d'aptitude

En application du décret n°2011-744:

*Les TH (premier grade) peuvent être recrutés par changement de corps :

-Au choix, parmi les membres des corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs justifiant de

neuf ans de services publics et inscrits sur une liste d'aptitude établie dans chaque établissement;

- Après sélection par un examen professionnel, parmi les membres des corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs justifiant de sept années de services publics et inscrits sur une liste d'aptitude établie dans chaque établissement.

*Les TSH 2^e classe (deuxième grade) peuvent être recrutés par changement de corps :

-Après sélection par un examen professionnel, parmi les membres des corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs ainsi que parmi les membres du corps des personnels ouvriers titulaires du grade d'ouvrier principal de 2^e classe, à la condition qu'ils soient classés dans le 3^e échelon de leur grade ou du grade d'ouvrier principal de 1^{re} classe, justifiant de onze années de services publics.

Sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, l'autorité investie du pouvoir de nomination tient compte des lignes directrices de gestion arrêtées au sein de son établissement.

Nombre de postes souhaités par l'une et/ou l'autre voie:

Corps des ingénieurs hospitaliers

Ingénieur: Année 2025

Nombre de recrutements effectués par concours sur la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025

Ingénieur: Pour l'année 2026: Nombre de postes demandés au choix ou par examen professionnel

En application de l'article 4 du décret n°2024-52, les recrutements d'ingénieurs hospitaliers peuvent être effectués:

1^o Par examen professionnel, ouvert aux membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ainsi que du corps des techniciens hospitaliers et techniciens supérieurs hospitaliers de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris justifiant d'au moins huit années de services effectifs dans leur corps ;

2^o Au choix, parmi les membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers et du corps des techniciens hospitaliers et techniciens supérieurs hospitaliers de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris justifiant d'au moins huit années de services effectifs en qualité de technicien supérieur hospitalier de 2^e classe ou de technicien supérieur hospitalier de 1^{re} classe.

Nombre de postes souhaités par l'une et/ou l'autre voie:

Corps des ingénieurs en chef hospitaliers

Ingénieur en chef: Année 2025

Nombre de recrutements effectués par concours sur la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025

Computation ARS Hauts-de-France - Promotion par inscription sur liste d'aptitude - Année 2026

Ingénieur en chef: Pour l'année 2026: Nombre de postes d'ingénieur en chef demandés par examen professionnel

En application de l'article 4 du décret n°2024-51, les ingénieurs en chef hospitaliers peuvent être recrutés par examen professionnel, dans la limite du tiers des recrutements effectués après concours.

Cela concerne les membres du corps des ingénieurs hospitaliers justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un grade d'avancement.

Nombre de postes demandés par examen professionnel:

Pièce justificative

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PJ argumentaire renseigné

Compte tenu de la répartition départementale/régionale des postes qu'il sera possible de dégager, il est essentiel d'appuyer votre demande de poste(s) par un argumentaire détaillé.